



DEB 2024-1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20240205-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/02/2024

Publication : 07/02/2024

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 5 février 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 7

Date de la convocation : 29/01/2024

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia, THOMAS SOUMILLE Coraline, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : CASADO ESCOBAR Sylvia.

Objet : Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » pour le projet d'agrandissement du cimetière communal.

Monsieur le Maire expose le projet d'agrandissement du cimetière communal à l'Assemblée.

Le cimetière communal ne respecte pas les règles en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales : afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de procéder à l'agrandissement du cimetière communal.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation d'équipements publics avec une démarche de rénovation globale intégrant des espaces extérieurs, puisque l'agrandissement du parking nécessite l'aménagement d'un nouveau parking, la création d'espaces verts et d'un jardin du souvenir.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 95 290 € HT soit 114 348 € TTC.

Les dépenses peuvent être subventionnées jusqu'à 200 000 € pour un montant d'opération HT à 400 000 €.

Une demande de subvention a été faite pour la DETR 2024.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Agrandissement du cimetière communal	95 290 €	DETR 2024	50%	47 645 €
		Région PACA	30 %	28 587 €
		Autofinancement	20%	19 058 €
Total	95 290 €	Total	100%	95 290 €

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

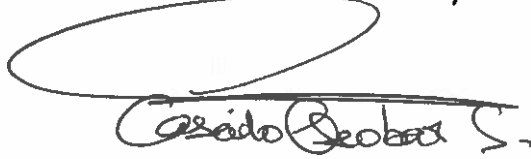
Arrête les modalités de financement de l'opération selon le plan de financement présenté.
Sollicite une subvention au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » d'un montant de 28 587 € soit 30% d'un montant d'opération de 95 290 € HT.
Autorise monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette demande.

Pour : 7 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Roque Alric,
Le 7 février 2024

La secrétaire de séance,
CASADO ESCOBAR Sylvia



Le Maire,
LINHARES José

